

ÉQUIPES DE 4 DE LA LBM – TEAMS OF 4

Les règlements suivants seront appliqués de manière stricte durant la saison 2011-2012

Lorsque vous jouez dans un club, la partie doit commencer avant ou à l'heure à laquelle le club tient sa séance régulière de duplicata. Cela donne environ 3 heures 15 pour jouer le match. Les retardataires se verront imposer une pénalité de 3 imps par 15 minutes de retard.

En règle générale, vous avez une période de 15 jours pour jouer chacune de vos parties. Vous pouvez prendre de l'avance, mais essayez surtout d'éviter les retards. Si une équipe ne se présente pas à un rendez-vous conclu avec une autre équipe, l'équipe absente perdra par défaut et se verra attribuer le score de zéro. Un score de 100 sera attribué à l'équipe présente.

Chaque équipe peut avoir 8 joueurs. Tout changement en cours de saison doit se faire avec l'approbation du Responsable des Équipes de 4. Il est interdit à un membre d'une équipe de jouer pour une autre équipe comme substitut.

La cotisation de 150\$ par équipe doit être payée avant le 1^{er} décembre 2011. Envoyez votre chèque au nom de **La Ligue de Bridge de Montréal** à :

Jean La Traverse
285 Laurier Est, # 206
Montréal, Qc
H2T 3E7

Les systèmes permis seront ceux de la Mid Chart :

<http://www.acbl.org/assets/documents/play/Convention-Chart.pdf>

Lors des éliminatoires, l'équipe qui a fini en 1^{ère} position de la saison régulière pourra choisir d'affronter l'équipe de son choix.

Les deux équipes gagnantes doivent s'assurer d'être disponibles entre le 15 octobre et le 1^{er} décembre pour la rencontre Montréal-Toronto.

Lors de cette rencontre, si une équipe ne peut participer, l'équipe suivante au classement la remplacera. Aucun repêchage à l'extérieur des équipes de l'année ne sera autorisé. Tout ajout de joueur(s) doit se faire avec l'approbation du responsable des équipes de 4.

Amusez-vous!
Marius Moldovan
Responsable des équipes de 4

The following rules will be strictly applied during the 2011-12 season

When playing at a club, the match must start before or at the same time as the regular club game. This allows approximately 3 hours and 15 minutes for your match. A penalty of 3 imp per 15 minutes will be applied against the offending team.

As a rule you have 15 days to play a match. You may play a match before the time limit but not after. If a team does not show up to a formal appointment, the non-offending team will be awarded a 100-0 victory.

Each team can have up to 8 players. Any change of players must be approved by the Coordinator of the Teams of 4. Any player that is member of a team may not act as a substitute for another team.

A 150\$ registration fee must be paid before December 1st 2011. Please send your cheque payable to **The Montreal Bridge League**, to:

Jean La Traverse
285 Laurier Est, # 206
Montréal, Qc
H2T 3E7

Only Mid-Chart systems are allowed:

<http://www.acbl.org/assets/documents/play/Convention-Chart.pdf>

During the final series, the team which finished first at the end of the regular season may elect to play any of the other finalists.

The two winning teams must be available between October 15th and December 1st the Montreal-Toronto annual match.

If one of the two winning teams cannot participate to the Montreal-Toronto match, the next team will be invited as a substitute. Any change of players must be approved by the Coordinator of the Teams of 4. No substitutes will be allowed outside of the regular participating teams.

Have fun!
Marius Moldovan
Coordinator, Teams of 4